



SOCIÉTÉ DU NOUVEAU PORT DE SAINT-CYR LES LECQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 547 271,76 €

SIÈGE SOCIAL : 181 Rampe Bâbord - 83270 SAINT-CYR-SUR-MER

Tél. : 04.94.26.21.98 - Fax : 04.94.88.71.92

e-mail : nport-leslecques@orange.fr

MANDAT DE GESTION – Permanent

Entre les soussignés :

- La Société du Nouveau Port de Saint-Cyr-les-Lecques, Société Anonyme au capital social de 1 535 294,56 € dont le siège social est : SAINT-CYR-SUR-MER (83270) 181 Rampe Bâbord, immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro B 302 477 344.

La dite société, représentée par son Président en exercice, est concessionnaire du Nouveau Port des Lecques.

CI-APRES DENOMMEE LA « SNPL »

D'UNE PART

Et

- **M.**
demeurant :
e-mail :

ou

- **Société**
dont le siège social est :
immatriculée au RCS de sous le numéro..... représentée
par M. ayant tous pouvoirs à l'effet des présents, en qualité de
..... dûment habilité à cet effet par la délibération du.....

CI-APRES DENOMME(E) « L'AMODIATAIRE »

D'AUTRE PART

Il est convenu ce qui suit, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur :

- L'AMODIATAIRE, actionnaire de la SNPL et propriétaire des actions numérotées de à de type lui conférant ainsi la jouissance du poste N°....., donne mandat exclusif et irrévocable à la SNPL.

- L'AMODIATAIRE donne mandat à la SNPL pour recouvrer, en son nom et pour son compte, les sommes correspondantes.

- L'AMODIATAIRE déclare connaître et accepter les tarifs appliqués par la SNPL qui s'entendent toutes taxes comprises.

- L'AMODIATAIRE déclare être informé des frais de gestion et de service revenant à la SNPL conformément au contrat d'amodiation qu'il a contracté.

- Les tarifs en vigueur ont été approuvés par le Conseil d'Administration de la SNPL.

- L'AMODIATAIRE doit, conformément à l'art 3.1. du Règlement Particulier du port privé, signaler toute absence supérieure à 24 h à la Capitainerie. En cas d'absence supérieure à 30 jours l'AMODIATAIRE devra remplir un « contrat de mise à disposition d'un mouillage » (document A2 AMOD) l'emplacement pourra alors faire l'objet d'une mise à disposition, durant la période déclarée, par la SNPL auprès d'un navire se présentant en capitainerie dans les conditions fixées par la SNPL.

- En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution des présentes les tribunaux du lieu de situation du port de plaisance de Saint-Cyr sur mer seront seuls compétents.

Fait à le



SOCIÉTÉ DU NOUVEAU PORT DE SAINT-CYR LES LECQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 547 271,76 €

SIÈGE SOCIAL : 181 Rampe Bâbord - 83270 SAINT-CYR-SUR-MER

Tél. : 04.94.26.21.98 - Fax : 04.94.88.71.92

e-mail : nport-leslecques@orange.fr

Signature de l'Amodiataire
précédée de la mention
« Bon pour mandat, comme énoncé ci-dessus »

La Société concessionnaire
« Bon pour acceptation »